

Projet de mémoire et mémoire

du master Sciences humaines et sociales

mention Métiers du livre

Attendus

Le mémoire de master est un travail scientifique en même temps qu'une réflexion professionnelle. Il exige :

- une démarche scientifique et une écriture argumentée témoignant d'une posture distanciée ;
- une réflexion sur le domaine professionnel concerné (travail, identité professionnelle, institutions, etc.) ;
- une problématique de recherche, appuyée sur des lectures et aboutissant à des hypothèses ;
- une enquête avec 1°) un corpus ou un terrain délimité, justifié et décrit, 2°) des méthodes précisées et justifiées, 3°) un raisonnement progressant à partir d'hypothèses et de constats, 4°) des résultats et des conclusions ;
- une organisation selon les usages de présentation des travaux universitaires (introduction, parties avec sous-parties, conclusion) ;
- des lectures qui nourrissent la réflexion, sont mobilisées explicitement pour la construction de la problématique et dans le fil du mémoire, figurent en notes de bas de page et donnent lieu à une bibliographie spécifique classée et normée ;
- un appareil critique (notes de bas de page, index, éventuellement glossaire de termes spécialisés) ;
- tout document susceptible d'étayer la réflexion ;
- une présentation typographique soignée.

Objet d'étude et approches mises en œuvre

L'objet étudié peut concerner le livre, sa médiation et/ou ses métiers dans leurs dimensions les plus diverses avec une multiplicité d'angles possibles.

Il demande une approche distanciée : il ne s'agit pas d'exprimer des opinions personnelles, mais de proposer des descriptions objectives et des analyses explicatives.

Le mémoire peut faire appel à différentes disciplines (littérature, sociologie, art, histoire, science politique, sciences de l'information et de la communication, etc.) et les combiner.

Le recueil des informations et leur traitement doivent emprunter une ou plusieurs méthodes, explicitées et justifiées.

L'étude doit par ailleurs prendre appui sur des travaux existants (portant sur l'objet même ou sur des objets apparentés) et sur des concepts susceptibles d'aider à analyser l'objet. Les références de ces emprunts sont données en notes de bas de page et sont présentes dans la bibliographie finale (voir ci-dessous).

Le sujet du mémoire est choisi librement, mais peut, notamment par souci de faisabilité, être réorienté en concertation avec le directeur ou la directrice de mémoire. Le sujet n'a pas à être impérativement en lien avec le stage ou avec le lieu d'apprentissage. Le milieu professionnel d'exercice du stage ou de l'apprentissage peut toutefois constituer un terrain d'étude privilégié pour travailler certaines questions.

L'étudiant-e peut émettre le souhait de voir son travail dirigé par tel-le ou tel-le directeur/trice mais l'attribution se fera aussi en fonction des domaines de compétences et des charges de travail de chacun-e. C'est à l'étudiant-e de prendre contact avec son directeur ou sa directrice de mémoire. Il lui est vivement conseillé d'établir un planning prévisionnel et de soumettre régulièrement (environ une fois par mois) l'avancée de son travail à son directeur ou sa directrice de mémoire.

Le mémoire doit faire en sorte de protéger les enquêtés, notamment en les anonymisant, et en n'utilisant pas de données confidentielles qui puissent les exposer.

Enjeux du projet de mémoire de master 1

À la fin de l'année de master 1, l'étudiant-e remet un projet de mémoire qu'il/elle présente ensuite devant un jury (voir ci-dessous).

Ce projet de mémoire doit présenter l'objet de la recherche, tel qu'il a été construit peu à peu, et proposer des méthodes pour l'analyser. Il s'agit de montrer que le projet est intéressant et faisable. Les attentes du jury sont donc les suivantes :

1°) que l'objet ait été pensé et non choisi au hasard, que l'étudiant-e l'ait situé dans un contexte et en ait saisi les enjeux, qu'il/elle se soit posé des questions à son sujet ;

2°) qu'il/elle ait mobilisé aussi largement que possible les connaissances et les travaux sur ou en rapport avec le sujet (y compris les mémoires déjà réalisés), qu'il en ait analysé les apports et les limites et propose par rapport à eux un objet ou un angle original ;

3°) qu'après d'éventuels réajustements, il/elle ait abouti à une problématique, c'est-à-dire à une question posée à propos de l'objet considéré (exemples : l'objet « travail des couvertures » peut donner lieu à la problématique suivante : « Comment un petit éditeur travaille-t-il la couverture de ses livres de manière à se construire une image d'éditeur militant / à se rendre visible ? » ; l'objet « les parents en bibliothèque » peut se traduire dans la problématique : « Comment les parents utilisent-ils la bibliothèque dans leurs stratégies éducatives, comme lieu de socialisation et / ou outil de transmission culturelle ? ») ;

4°) que l'étudiant-e ait élaboré, à partir de ses premiers constats, une série d'hypothèses que la suite de l'enquête viendra corroborer ou réfuter ;

5°) que la méthodologie et le terrain de l'étude aient été soigneusement réfléchis dans une double perspective de pertinence et de faisabilité. Il s'agit donc de les présenter aussi précisément que possible et de justifier ses choix. Il est souhaitable à cet égard que les méthodes envisagées aient été testées, au moins partiellement, quitte à proposer des réaménagements méthodologiques au vu des premiers résultats ;

6°) que l'étudiant-e sera en mesure de traiter le sujet : il/elle a les capacités d'observation et d'analyse requises, il/elle aura les moyens (notamment en termes de temps et d'accès au terrain) de traiter son objet et il/elle est capable de s'organiser dans son travail (il faut donc proposer un plan de travail le plus concret possible, notamment un calendrier).

La soutenance du projet de mémoire a pour but d'évaluer ces différents points, mais aussi de permettre de discuter d'éventuels recadrages de l'objet lui-même, du terrain ou des méthodes envisagées, de manière à rendre la recherche plus pertinente et / ou plus facilement réalisable.

Forme générale du projet de mémoire et du mémoire

Le projet de mémoire de master est un document de 40 000 signes minimum (espaces compris et hors annexes), le mémoire de master 2 de 150 000 signes minimum. Ils sont l'un et l'autre intégralement foliotés, imprimés (le recto-verso est possible) et reliés. Le mémoire de master 2 est par ailleurs remis en version numérique au format pdf.

Sur la couverture figurent le logo et le nom de l'université et de l'UFR, l'intitulé du master et le parcours suivi (master sciences humaines et sociales, mention métiers du livre, parcours bibliothèque / édition / ingénierie du livre en commercialisation numérique), l'année d'étude (master 1 ou 2), l'identité de l'étudiant-e, l'année universitaire de la soutenance, le titre du mémoire et l'identité du directeur ou de la directrice de recherche.

Les différents éléments constitutifs figurent dans l'ordre suivant :

- page de couverture
- page de garde (vierge)
- page de titre
- mention indiquant que la responsabilité du document n'incombe pas à l'université mais à l'étudiant seul
- introduction (dans le projet : annonce du sujet et motivation ; dans le mémoire : annonce du sujet, construction de la problématique, à l'aide de la bibliographie, formulation d'hypothèses, présentation et justification du terrain ou du corpus et des méthodes)
- pour le projet de mémoire : problématique appuyée sur la bibliographie, hypothèses étayées par les premières observations, terrain ou corpus présenté et justifié, méthodes soigneusement justifiées (avec les éventuels réajustements opérés) ; pour le mémoire : développement (structuré en parties de manière à conduire une démonstration qui répond à la problématique) ;
- conclusion (bilan et pistes ouvertes)
- index (facultatif)
- bibliographie classée (distinguant sources et travaux, puis organisant ceux-ci en catégories pertinentes, thématiques plutôt que par types de supports)
- table des illustrations (si nécessaire)
- annexes (qui peuvent aussi figurer dans un volume séparé)
- table des matières détaillée
- (pour le mémoire seulement,) en français et en anglais, résumé du mémoire, accompagné de cinq mots clés, figurant sur la quatrième de couverture ou, à défaut, sur la dernière page du mémoire.

Chacune de ces parties commence sur une nouvelle page.

Chaque partie du développement est organisée en parties, sous-parties et paragraphes. L'introduction et la conclusion, également structurées en paragraphes, peuvent aussi, surtout quand elles sont longues, comporter des parties distinctes avec des intertitres.

Le projet de mémoire et le mémoire peuvent comporter des annexes. Ce sont des documents de nature diverse, récoltés ou constitués, trop volumineux pour figurer dans le corps même du mémoire, mais présentant un intérêt réel pour la compréhension et l'analyse de l'objet étudié. Ces annexes doivent être regroupées en fin de volume ou faire l'objet d'un volume séparé. Elles sont précédées d'une table des annexes qui en récapitule le contenu. Elles sont numérotées (en chiffres romains), comportent un titre, l'indication de leur provenance et éventuellement un chapeau. Des renvois à ces annexes sont insérés dans le corps du mémoire.

Langue et typographie

L'orthographe doit être impeccable et le mémoire rédigé dans un style adéquat. Il est vivement conseillé de se relire attentivement (y compris sur papier) et de se faire relire. Dans le cas où, malgré ces précautions, l'étudiant-e découvre de nouvelles coquilles après la remise du mémoire, un feuillet d'*errata* peut être remis aux membres du jury au moment de la soutenance.

Une harmonisation est attendue tout au long du mémoire. À cet effet, il est recommandé d'utiliser les feuilles de styles des traitements de texte (ce qui permet aussi l'édition automatique d'une table des matières).

Typographie

- Il est recommandé d'utiliser le Code typographique de l'Imprimerie nationale.
- Le texte est justifié.
- Les paragraphes commencent par un alinéa.
- On utilisera des espaces insécables dans tous les endroits où un passage à la ligne ne doit pas intervenir, notamment avant ? / ! / : / ; / –.
- On accentuera les capitales (exemples : l'État, les Éditions de Minuit).
- On limitera le soulignement à des usages ponctuels qui lui donnent sens.
- Les titres d'œuvres (livres, revues, journaux, films) sont écrits en italique, de même que les mots en langue étrangère.
- Dans les titres en français commençant par *Le /La /Les*, le nom qui suit commence par une capitale, ainsi que les éventuels adjectifs qui le précèdent (*Les Mauvaises Gens*).
- Dans les titres en anglais, tous les mots de plus de trois lettres commencent par une capitale (exemple : *The System of Professions*).

Citations et références bibliographiques

- Les guillemets à l'intérieur de guillemets deviennent des guillemets de second niveau. : « "..." ».
- Quand on cite une phrase complète, on laisse la ponctuation finale à l'intérieur des guillemets. On met l'appel de note juste avant cette ponctuation finale (« Citation². »).
- Quand on intègre à sa propre phrase une portion de phrase citée, on ponctue sa propre phrase (la ponctuation finale est donc hors des guillemets). On met l'appel de note juste après les guillemets de fermeture (Début de phrase « citation »² fin de phrase.).
- Pour les références bibliographiques l'étudiant-e devra adopter une norme et la respecter de bout en bout. Quelques normes sont disponibles ici : <http://bu.univ-tln.fr/userfiles/file/memoires/Normes%20bibliographiques%2009-10.pdf>. Il est recommandé de s'appuyer sur un logiciel bibliographique de type Zotero, qui facilite la conservation et la normalisation des références.

Abréviations

- Les noms de siècles sont indiqués en chiffres romains et en petites capitales (xx^e siècle).
- Les renvois bibliographiques en notes de bas de page utilisent les codifications *op. cit.* ou *ibid.* pour éviter les répétitions de références identiques.
- « Pages » s'abrège p., même pour renvoyer à une série de pages.
- Les autres éventuelles abréviations doivent aussi manifester un souci de cohérence (on écrira par exemple Éd. du Seuil ou Éditions du Seuil, mais pas l'un ou l'autre en alternance).

Jury et soutenance

Le jury est composé du directeur ou de la directrice de recherche accompagné-e d'un-e ou deux autres personnes. Il doit impérativement comporter un-e enseignant-e chercheur/se titulaire (maître-sse de conférence ou professeur-e des universités). Sa composition est définie en concertation entre l'étudiant-e et le directeur ou la directrice de recherche.

En master 2, la soutenance peut avoir lieu en première ou en deuxième session (juin ou septembre), selon l'avancée du travail. Le choix de la session et de la date de soutenance se fait en concertation entre l'étudiant-e et le directeur ou la directrice de recherche.

Celui-ci/celle-ci peut refuser la soutenance d'un mémoire dont la qualité ne lui paraît pas suffisante, en particulier dans les cas où il/elle n'a pas été régulièrement tenu-e au courant de l'avancée du travail.

Le directeur ou la directrice de recherche communique au secrétariat la date retenue dès qu'elle est arrêtée afin qu'une salle puisse être réservée.

Le mémoire est remis par l'étudiant-e, en version papier reliée et en version électronique, à chacun des membres du jury au minimum quinze jours avant la date fixée pour la soutenance. Une version électronique (.pdf) est par ailleurs déposée au secrétariat sur CD-Rom ou clé USB, au plus tard le jour de la soutenance.

La soutenance dure une heure environ. L'étudiant-e présente son travail pendant une vingtaine de minutes avant de répondre aux questions du jury. Il ne s'agit pas de répéter le mémoire ou le projet mais d'en souligner l'intérêt et l'originalité et d'en présenter les points forts, les limites et les prolongements possibles. La présentation doit donc apporter au jury des éléments nouveaux et témoigner d'une prise de distance par rapport au mémoire ou au projet et d'une attitude réflexive portant à la fois sur le travail de recherche et sur la pratique professionnelle.

L'évaluation porte à la fois sur le mémoire ou projet de mémoire écrit et sur la soutenance (la moyenne des deux notes vaut pour l'EC correspondant). Elle tient compte de la pertinence des outils mobilisés et des analyses, mais aussi de la présentation, écrite et orale. Le jury délibère à l'issue de la soutenance et communique à l'intéressé-e le résultat de cette délibération.

La soutenance étant publique, l'étudiant-e peut, s'il/elle le souhaite, inviter les personnes de son choix. D'autres étudiant-e-s de master peuvent aussi assister à la soutenance, notamment sur des sujets qui croisent leurs propres préoccupations. Le calendrier des soutenances est affiché à cet effet.

Mise à jour Novembre 2015